

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	3 943 363	7,68		4 089 000	314 035	7,76	317 306
Taxe foncière non bâtie additionnelle	404 340	27,40		420 600	115 244	27,67	116 380
Taxe d'habitation additionnelle	821 220	7,49		731 200	54 767	7,56	55 279
CFE additionnelle	465 166	13,04		473 300	61 718	13,17	62 334
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	>>>	0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		545 764	Total	551 299
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Produits attendus		7,757891	
Taxe foncière bâtie additionnelle		27,677891	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	551 299 = 1,010142	7,565964	
Taxe d'habitation additionnelle		13,172252	
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	ENGIR	Total
379 364	85 731	0	0	42 200		- 314	506 981

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	551 299	+	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	1 058 280
Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	506 981	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	1 058 280

À ALBI
Le 14 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
YVES JULIEN

À VALENCE D'ALBIGEOIS
Le 15 AVRIL 2024
Pour le Groupement
GUY GAVALDA



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	299
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	8 679
d. Exonérations de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	2 868
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	146
b. Base minimum	10 244
c. Locaux industriels	19 612
d. Autres allocations	352

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	327 472
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	103 118
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	264 328

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	731 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	117 391
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	85 731
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	0
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	0
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	338 319
b. TVA prév. (comp. CVAE)	41 045
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>	>>>
b. Dérogatoire	>>>	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	>>>
d. Avec capitalisation	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	>>>
b. Taux plafond de 2024	>>>

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

a. au niveau national	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

>>>	>>>
-----	-----

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	18/04/2024
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82

CFE unique/de zone

>>>
>>>
>>>